
MUNICIPALITE

REPONSE

A l'interpellation de Mme la Conseillère communale Véronique Bovey Diagne relative au projet "Cités d'eau" de Pro Natura, opération visant à ce que les communes romandes créent de nouvelles mares pour les amphibiens

Renens, le 31 janvier 2014/AP/svb

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2013, Mme la Conseillère communale Véronique Bovey Diagne a déposé une interpellation relative au projet "Cités d'eau" de Pro Natura pour la recherche de communes prêtes à créer de nouvelles mares pour les amphibiens.

A cette question, la Municipalité répond comme suit :

Suite au courrier de Pro Natura adressé aux communes de Suisse romande afin qu'elles aménagent des plans d'eau sur leur territoire destinés à accueillir des grenouilles dont certaines espèces sont menacées, la Direction Bâtiments-Environnement a rencontré un biologiste et un membre du secrétariat de Pro Natura afin d'évaluer la pertinence d'une telle action en milieu fortement urbanisé.

Il s'avère que certaines espèces d'amphibiens prolifèrent du côté de la briqueterie sise à Crissier et en suivant le couloir biologique que représentent la Mèbre et le Bois Cola. A Renens, une infrastructure pouvant accueillir ces grenouilles, spécifiquement le sonneur à ventre jaune et le crapaud accoucheur, serait tout à fait appropriée sur la petite parcelle communale située entre les jardins familiaux Sous-Biondes II et l'orée du Bois Cola.

Composée d'une marre d'environ 50 m² et de quelques gouilles à proximité, les travaux nécessaires à la réalisation de cette infrastructure pourront être exécutés par le secteur Espaces verts de la Ville, en novembre 2014. De son côté, Pro Natura prend en charge le suivi de ces travaux par un expert, du projet à la réalisation.

Une interaction avec les classes des Pavillons des Biondes ou encore une association de quartier de proximité est envisageable pour l'accompagnement et le suivi de cette mesure.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de Mme Véronique Bovey Diagne, déposée lors de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2013, relative au projet "Cités d'eau" de Pro Natura.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire municipal :

Marianne HUGUENIN

Jean-Daniel LEYVRAZ